

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

SC17376 – 38/15/15

**CONSEIL EXÉCUTIF
VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE
10-15 JUILLET 2016
Kigali (RWANDA)**

EX.CL/965(XXIX)
Original : anglais

**RAPPORT DE LA TROISIEME CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS RESPONSABLES DE L'ENREGISTREMENT DES ACTES
D'ETAT CIVIL ET DES STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL EN AFRIQUE,
9-13 FEVRIER 2016, YAMO USSOUKRO**

**RAPPORT DE LA TROISIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
RESPONSABLES DE L'ENREGISTREMENT DES ACTES D'ETAT CIVIL ET DES
STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL EN AFRIQUE,
9-13 FEVRIER 2016, YAMOOUSSOUKRO**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. La troisième Conférence des ministres africains en charge de l'état civil s'est tenue les 12 et 13 février 2015 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). La réunion ministérielle qui a été précédée d'une réunion d'experts de trois jours (du 9 au 11 février) a été organisée sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Les autres organisations membres du Groupe principal africain sur l'enregistrement à l'état civil et les statistiques de l'état civil (CRVS) à savoir le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Plan International, le réseau INDEPTH (Réseau international des sites d'étude chargé de l'évaluation démographique continue des populations et de leur santé dans les pays en développement) et le Secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique représenté par Statistics South Africa (Bureau de la statistique d'Afrique du Sud) ont également apporté leur appui à l'organisation de la Conférence.

2. La Conférence a été placée sous le thème: « **Promouvoir l'utilisation de l'état civil et des statistiques de l'état civil pour une bonne gouvernance en Afrique** ». Un discours liminaire sur ce thème a été prononcé, suivi de la tenue de cinq séances de travail autour des axes suivants:

- a) vers des systèmes CRVS complets en Afrique: savoir où nous en sommes ;
- b) point de vue des jeunes sur le CRVS et la gouvernance;
- c) CRVS et bonne gouvernance en Afrique;
- d) rôle du secteur de la santé dans l'amélioration des systèmes CRVS ; et
- e) financement des systèmes CRVS en Afrique.

3. L'objectif général de cette conférence était de mobiliser les Etats membres aux fins de la tenue de registres d'état civil authentiques, des registres enregistrements de l'état civil pour l'exercice des droits et libertés de l'homme et du citoyen, la gestion de l'identité et des prestations de services efficaces, ainsi que de la production de statistiques démographiques nécessaires à la planification et au suivi du développement dans le contexte de la bonne gouvernance. La Conférence a également procédé à l'examen des progrès réalisés dans le cadre du programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement à l'état civil et des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS) dans la mise en œuvre du plan régional à moyen terme et des résolutions des deux précédentes conférences des ministres africains en charge de l'état civil. Les documents issus de la réunion comprennent le rapport du Comité d'experts et la Déclaration de Yamoussoukro.

**TROISIEME CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS EN CHARGE DE L'ETAT CIVIL
DECLARATION DE YAMOUSSOUKRO**

Préambule:

Nous, ministres africains en charge de l'état civil, réunis en notre troisième Conférence les 12 et 13 février 2015, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), sous le thème, "Promouvoir l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour une bonne gouvernance en Afrique ":

1. **Rappelant** la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui incarne les principes fondamentaux du droit de l'individu à une identité; la Résolution 44/25 de 1989 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (article 7 (1)); et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990, en particulier l'article 6 (2) qui stipule que « tout enfant est enregistré dès sa naissance »;
2. **Prenant note** du rapport de la Commission d'information et de responsabilisation pour la santé de la femme et de l'enfant (COIA), intitulé « *Tenir les promesses, mesurer les résultats* », et compte tenu de sa première recommandation qui stipule que "En 2015, tous les pays devront avoir pris des mesures importantes pour mettre en place un système d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, et disposer d'un système d'information sur la santé performant, qui intègre les données provenant des services sanitaires, des services administratifs et des enquêtes ; »
3. **Félicitant** le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) pour le lancement de l'Observation générale n°2 sur l'article 6 de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant de 1990;
4. **Reconnaissant** que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 implique de disposer de statistiques complètes, précises et produites en temps voulu par les systèmes d'état civil;
5. **Prenant acte de** l'engagement et de l'expression de la jeunesse africaine en faveur de la promotion et du développement des systèmes CRVS ;
6. **Conscients** des progrès et des réalisations accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des résolutions des deux dernières conférences, en particulier dans la conduite de leurs évaluations complètes en tant que base pour l'élaboration des plans d'action visant à améliorer leurs systèmes de registres d'état civil et des statistiques de l'état civil (CRVS);
7. **Reconnaissant** que l'épidémie d'Ebola ainsi que les actes de terrorisme ont montré que la nécessité de l'enregistrement des faits d'état civil et des informations sur les causes de décès en temps réel, n'est plus une option mais un impératif;

8. **Conscients** de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour faire avancer l'Agenda de développement post-2015 sur le développement inclusif et durable et l'Agenda 2063 pour une Afrique unie, prospère et pacifique;
9. **Reconnaissant** le rôle central que jouent les statistiques de l'état civil fondées sur l'enregistrement des faits de l'état civil dans la fourniture de données qui documentent les politiques de santé, et les politiques économiques et sociales, pour promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilisation, ainsi que la révolution des données;
10. **Nous associant** à la Déclaration de Séoul de septembre 2014 de la première Conférence internationale sur la gestion des identités, qui souligne le rôle central de l'état civil dans la mise en place de systèmes solides de gestion des identités, qui facilitent l'accès des citoyens aux services sociaux, et les mouvements transfrontaliers en tant qu'outils essentiels de gestion des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe ;
11. **Nous félicitant** des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement à l'état civil et des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS), et **prenant note** du fait que cette année marque la fin du plan à moyen terme 2010-2015;
12. **Reconnaissant** les efforts déployés par le Groupe principal africain sur le CRVS dans la fourniture d'un appui technique et opérationnel aux évaluations complètes et à l'élaboration des plans d'amélioration;
13. **Tenant compte** des directives et des outils d'évaluation et de planification des CRVS, mis au point par le Groupe principal APAI-CRVS, des principes et recommandations des Nations Unies nouvellement révisés sur les statistiques de l'état civil ainsi que de l'accent mis par le Symposium pour le Développement de la Statistique en Afrique (ASSD) sur l'avancement de l'agenda africain relatif aux CRVS ;
14. **Prenant note** des approches novatrices en matière de gestion et de leadership dans la prise en charge des systèmes CRVS grâce au mécanisme du groupe principal mais prenant note également des risques imminents liés aux capacités;
15. **Conscients du fait** que les systèmes CRVS peuvent fournir des renseignements sur les personnes, les lieux et les mouvements ainsi que sur les options de développement, d'où la nécessité d'intégrer les lieux et adresses dans ces systèmes;
16. **Reconnaissant** la contribution des organisations continentales, des partenaires internationaux au développement ainsi que le rôle du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans l'amélioration de l'état civil et des données d'état civil;
17. **Conscients** de l'importance du Plan de renforcement des investissements 2015-2024 en faveur du programme mondial sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (CRVS) ayant pour objectif l'enregistrement universel des

naissances, des décès, des mariages, des divorces et des autres événements sociaux, notamment l'enregistrement des causes de décès;

18. Nous félicitant de la participation accrue et continue des ministres africains de la santé dans l'amélioration de l'enregistrement des naissances et des décès, notamment la collecte d'informations sur les causes de décès;

19. Soulignant le rôle important que joue le secteur de la santé dans la prestation des services de l'état civil afin d'assurer une approche coordonnée et intégrée pour relever le défi que constitue l'amélioration des systèmes CRVS en Afrique;

20. Conscients du fait que certains pays africains sortant de situations de conflits, ou confrontés à des situations particulières auraient besoin d'appui technique;

21. Conscients du caractère omniprésent des technologies de l'information dans les applications des systèmes CRVS et de l'impact stratégique qui en découle sur l'économie de l'Afrique, ainsi que du rôle que jouent les jeunes dans la modernisation et l'amélioration des CRVS;

22. Reconnaissant qu'un système d'enregistrement des faits d'état civil complet et performant est une nécessité fondamentale pour la souveraineté des nations;

23. S'appuyant sur les résolutions de la première et de la deuxième Conférence des ministres africains en charge de l'état civil et prenant note de la contribution de l'Afrique dans le développement du programme mondial sur les CRVS.

24. Décidons par la présente de:

A. Renforcement des capacités

- a. mettre en œuvre une stratégie claire pour le développement durable des capacités en matière de CRVS sur le continent, notamment par le biais d'accords de coopération intra-africains;
- b. forger des partenariats utiles avec les établissements d'enseignement supérieur scientifique et technique afin de s'approprier des avantages technologiques substantiels sur les plans national et continental;
- c. demander à l'OMS, en collaboration avec les organisations panafricaines et d'autres partenaires, d'intensifier leurs efforts visant à promouvoir l'enregistrement en temps réel des décès et des renseignements sur les causes des décès au niveau national;

B. Droits de l'homme

- d. poursuivre activement l'idéal de «ne laisser aucun pays ni aucune personne à l'écart» en particulier les personnes marginalisées, notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides ainsi que mettre en œuvre

l'Observation générale sur l'article 6 de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant;

- e. appuyer l'élaboration de directives et de recommandations pour assurer la maintenance et la gestion des systèmes CRVS dans des situations de conflit et d'urgence ainsi que dans des circonstances particulières en exploitant les expériences des pays ayant vécu de telles situations;
- f. demander au Secrétariat d'élaborer des directives pour aider les pays à intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les systèmes CRVS;

C. Financement

- g. demander aux pays africains d'assumer la responsabilité du financement et du maintien de plans nationaux concernant les systèmes CRVS et, le cas échéant, de mobiliser des ressources pour couvrir le déficit de financement;
- h. demander aux organisations panafricaines (Commission de l'UA, CEA, BAD) de mettre en place un mécanisme de financement de la stratégie APAI-CRVS;
- i. lancer un appel aux partenaires pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre de la stratégie APAI-CRVS conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide;
- j. approuver le renouvellement du plan quinquennal à moyen- terme 2016-2020;

D. Technologie

- k. adopter une position axée sur le développement durable du système d'inscription à l'état civil et des systèmes connexes en utilisant les technologies appropriées en matière d'information et de communication, qui répondent aux fonctions juridiques, administratives et statistiques de l'état civil;

E. Prestation de services

- l. établir des accords de travail solides avec les services de santé et les autres secteurs concernés pour améliorer les services d'enregistrement au niveau administratif le plus proche possible;
- m. établir des liens solides entre l'état civil et les systèmes d'identification nationaux dans l'action visant à gérer l'identité juridique et à améliorer les services et la gouvernance;

F. Mise en œuvre de politiques basées sur les faits

- n. analyser et diffuser les statistiques de l'état civil quel que soit leur degré d'exhaustivité afin de déterminer l'état du système et les moyens de le développer;
- o. mettre en place des registres d'adresses résidentielles nationales afin d'optimiser l'utilité des systèmes CRVS;

G. Contribution de l'Afrique au programme mondial

- p. partager l'expérience acquise dans le cadre du programme APAI-CRVS sur le plan mondial dans les fora internationaux, pour influencer l'innovation;

H. Renforcement des capacités de coordination

- q. accélérer le renforcement des capacités du Secrétariat qui s'avère une nécessité économique et politique, et veiller à ce que les ressources humaines et financières nécessaires soient mises à sa disposition pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions régaliennes dans la mise en œuvre du programme APAI-CRVS et de répondre à la demande sans cesse croissante des pays en matière d'appui technique;

I. Plaidoyer en faveur des systèmes d'enregistrement à l'état civil et des statistiques de l'état civil (CRVS)

- r. recommander que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine déclarent la décennie 2015-2024 « Décennie du repositionnement des systèmes d'enregistrement à l'état civil et des statistiques de l'état civil dans les agendas de développement continentaux, régionaux et nationaux, et exhorter les gouvernements à y répondre par des mesures appropriées ;
- s. recommander l'instauration d'une journée de l'année comme « Journée africaine de l'état civil ».

J. CRVS, Agenda de développement post-2015 et révolution numérique

- t. inviter le Secrétaire général des Nations Unies à s'adresser à la quarante-sixième session de la Commission statistique des Nations Unies pour échanger ses informations sur le développement des CRVS dans la région africaine dans le contexte de l'Agenda de développement post-2015 en général et de la révolution numérique en particulier.

Nous exprimons notre profonde gratitude à la République Islamique de Mauritanie pour avoir accepté d'abriter la quatrième Conférence des ministres africains en charge de l'Etat civil en 2016.

**Fait à Yamoussoukro
Le 13/02/2015**

2016

Report of the third conference of African ministers responsible for civil registration and vital statistics in Africa, Yamoussoukro, 9 – 13 February 2016

African Union

Africa Unnion

<http://archives.au.int/handle/123456789/4579>

Downloaded from African Union Common Repository